



15/01/2012

Chasse à courre : cerf jusqu'à la mort

Publié le dimanche 15 janvier 2012 07:45

<http://www.mascott.fr/defense-des-animaux/133-chasse-a-courre-un-cerf-poursuivi-jusqua-la-mort.html>

## CHASSE A COURRE : UN CERF POURSUIVI JUSQU'A LA MORT

### En finir avec cette pratique cruelle !

S'il est une pratique cruelle vilipendée par la plupart des français, c'est bien celle de [la chasse-à-courre](#) ! Même les chasseurs les plus acharnés la répudient. N'y voyez là aucun effet de rivalité à l'égard de ceux qui portent bombes de velours, vestes rouges, culottes blanches et boutons dorés, non, vraiment aucune envie de leur ressembler ne pourrait m'atteindre tant leur comportement relève de la méchanceté. Du mépris, rien d'autre envers cette pratique ancestrale qui n'a rien de glorieuse. De toutes part, s'élèvent des cris de protestation contre cette forme révoltante de « chasse » ; ce **privilege accordé à une poignée de gens fortunés**, libres d'assassiner en toute impunité les plus magnifiques et les plus insignifiants animaux : cerfs, chevreuils, lièvres... Comme au Moyen-âge ! **Les seigneurs (saigneurs)** des temps modernes, tuent avec la même indifférence à l'égard des animaux avec le même plaisir cruel. Ils se moquent éperdument des traditions.



**Combien d'équipages de « boutons » poursuivent sans relâche, des animaux innocents jusqu'à leur dernier souffle ?**

Souvent de magnifiques « dix cors » pourchassés, épuisés, finissent cernés par des meutes de chiens mordantes. Car à l'angoisse et aux affres de la mort, il faut aussi ajouter la souffrance des morsures à ce triste constat de l'activité humaine.

### POURSUIVI JUSQU'A LA MORT !

V

oici un récit horrible. Un parmi tant d'autres, celui d'un **cerf, pourchassé en Seine-Maritime**. Elle traduit combien le fanatisme peut mener jusqu'aux portes de l'immoral. **L'animal avait trouvé refuge sur une falaise**. Devant lui, le vide. Derrière lui, les fringants cavaliers armés jusqu'aux dents et leur meute de chiens hurlants. Une noble chasse à... soixante contre un ! **Le cerf semblait perdu mais pourtant, les règles de la vénerie lui laissaient une chance**. Il y est, en effet,



15/01/2012

Chasse à courre : cerf jusqu'à la mort

formellement inscrit qu'un cerf acculé sur un monticule doit être laissé libre de repartir dans la forêt. **En contrebas de la falaise se trouvait une usine dont les ouvriers alertés par les aboiements des chiens et le son du cor s'étaient réunis dans la cour.** « Ils allaient assister à un véritable assassinat » rapporte un journal national ... car **au lieu de laisser repartir le cerf, l'un des piqueurs de l'équipage plongea à deux reprises sa dague dans le corps de l'animal** pleurant et gémissant. A cet instant, sa seule alternative, apeuré, basculer dans le vide. **Le pauvre cerf vint s'écraser dans la cour de l'usine sous les yeux horrifiés des ouvriers.** Quelques minutes plus tard, **les chasseurs à courre, de plus en plus fringants se présentèrent pour prendre possession du corps de leur victime.** C'est là que les choses allaient se gâter. Réunis autour de leur directeur, **les ouvriers refusèrent à l'équipage de parachever son forfait. C'est alors que de vifs incidents éclatèrent même entre les « boutons » et les ouvriers que durent apaiser les gendarmes.** « Les motards de la gendarmerie qui escortaient la chasse, précisait, par ailleurs, **France-Soir**, tentèrent d'expliquer que la bête agonisante appartenait au piqueur. Et le journal de rapporter que « des centaines de chevreuils et de cerfs sont massacrés, chaque année, par « une poignée de chasseurs qui bénéficient d'un privilège refusé à la communauté nationale ». Voilà retrouvée l'aventure sanglante d'un cerf qui n'avait rien demandé, si ce n'est que de vivre paisible et surtout ne pas croiser l'espèce humaine qui se dit prédatrice, entendez à ce stade là « non respectueuse de la condition animale. »

### LE CERF N'A JAMAIS SA CHANCE...

**S**ais notre indignation est encore plus grande en apprenant que, de nos jours, ces poignées de fidèles à la vénerie seraient au nombre de dix mille pour les membres d'équipages et sept fois plus élevé pour le nombre de sympathisants à vélo, à pied, ou en voiture ! Oui, vous avez bien lu, il existe quelques poignées d'irréductibles à ce passe-temps révoltant pour assister à la [mise à mort programmée d'un cerf](#), au son du cor. (certainement les mêmes qui se délectent du supplice d'un taureau dans une arènes). Leur loisir préféré : suivre l'équipage, par tous moyens de locomotion... Autrefois, apanage de l'aristocratie, il est navrant de constater que la vénerie s'est malheureusement ouverte aujourd'hui sur un public plus élargi. Une majorité des équipages constitués en associations loi 1901, permet aux membres de payer une cotisation d'un ordre comparable à celui des actions des sociétés de chasse à tir (de huit-cents à deux mille trois cents € ). Suivre une chasse est gratuit, voilà pourquoi les équipages accueillent tous les suiveurs. La chasse est payante pour les « boutons » ou les sociétaires. Alors à quand l'abandon de ces passe-temps cruels qui déshonorent la France, au nom de traditions désuètes, au même titre que les combats de coqs ou la tauromachie ? S'il existe quelques nostalgiques de ces coutumes sanguinaires et carrément méchantes alors pourquoi ne se contentent t-ils pas du folklore à cheval ? Pourchasser, sans relâche, d'innocents animaux, est un loisir inhumain. De ce « divertissement », **Christian Zuber, réalisateur du célèbre film « L'île de Galapagos »** avait exprimé clairement son mépris lorsque certains fanatiques évoquaient la possibilité pour l'animal d'en réchapper : « C'est faux ! Le cerf n'a JAMAIS sa chance ! » disait alors l'homme de coeur. Alors, messieurs les chasseurs, faites preuve d'un peu de bon sens, s'il vous plaît, abandonnez cette pratique cruelle !

VICTOR, L'IMPARTIAL !